

## SAINT - GERVASY

### Réunion du Conseil Municipal du 16 avril 2021

*Le conseil vote les taux des taxes foncières 2021.*

Présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Bertrand CASTANER, Frédéric CILLER, Félix FENELON, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo MONNIGADON, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIÉ, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI,

Absentes représentées : Emmanuelle MARTINEZ, Martine PLOYÉ

Absente : Mélissa HERNANDEZ

Le Conseil municipal s'est réuni le 16 avril au Foyer H. GRAVIER, pour revenir sur le vote des taxes foncières qui n'avait pu avoir lieu suite aux dernières dispositions de la loi et pour délibérer à nouveau sur le transfert du PLU.

Avant d'entamer les débats, le Maire fait part de la démission de Lucie GUILMIN qui quitte la commune pour raison professionnelle. Elle est remplacée par Marie Lou PEREZ, suivante sur la liste, installée aussitôt conseillère municipale.

Taxes foncières : Des nouvelles dispositions, il résulte que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation. Pour compenser, elle recevra en plus de son foncier bâti, la part de foncier bâti du Département : le taux de la Taxe sur le Foncier bâti fixé par le Conseil municipal doit être la somme des taux de la commune (22% en 2020 porté à 23% en 2021) auquel s'ajoute le taux du Département (24,65%). Le Département ne percevra plus de Taxe foncière.

Le Conseil municipal vote donc le taux de la Taxe sur le foncier bâti à 47,65% et maintient le taux de 73,92% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Transfert de compétence PLU : le Maire informe le conseil qu'une nouvelle délibération doit être prise de façon à respecter le nouveau calendrier (suite au report du 2<sup>ème</sup> tour de l'élection municipale de 2020) pour se prononcer sur la mise en place d'un PLU intercommunal. Pour les mêmes raisons qu'en octobre : Souhaitant garder sa liberté quant à l'évolution de l'urbanisation de la commune, considérant que le PLU est déjà bien encadré par les personnes associées et notamment le SCOT et se déclarant ouvert à tous échanges avec les autres communes sans formalisme, le Conseil municipal refuse que sa compétence en matière de rédaction du PLU soit transférée à la communauté d'Agglomération. Il demande donc, à l'unanimité, qu'il soit dérogé au transfert de la compétence PLU au profit de la Communauté d'Agglomération.

Ce Conseil particulier s'est terminé en abordant différents sujets qui seront débattus dans les prochaines séances : Etude Maison médicale, Antenne Orange, Fête du village...